LA RÈGLEMENTATION DES MÉTIÉRS SPÉCIALISÉS

www.buildonbatit.com

Funded by:
Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Financé par :
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

ORDRE DU JOUR

Dans cet atelier, vous apprendrez :

- Quel est l'organisme de règlementation des métiers spécialisés?
- Qu'est-ce qu'un métier à accréditation obligatoire
- Qu'est-ce qu'un métier à accréditation facultative
- Comment obtenir l'accréditation en Ontario

L'ORGNISME DE RÈGLEMENTATION DES MÉTIÉRS SPÉCIALISÉS

Les métiers spécialisés en Ontario sont règlementés par l'Ordre des métiers de l'Ontario.

L'Ordre des métiers de l'Ontario est un organisme de règlementation professionnel qui a été établi par le gouvernement de l'Ontario en 2009.

La responsabilité principale de l'Ordre est d'assurer que les personnes qui travaillent dans les métiers à accréditation obligatoires détiennent une formation et accréditation adéquate. L'Ordre établit aussi les normes pour la formation et l'accréditation et détermine quels métiers exigent une accréditation obligatoire ou facultative.

L'ORGNISME DE RÈGLEMENTATION DES MÉTIÉRS SPÉCIALISÉS

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités travaille avec l'Ordre des métiers de l'Ontario. **Le ministère est l'organe principal chargé de la règlementation des apprentissages et de l'attribution des certificats de qualification.**

Dans un moment, nous clarifierons ce que sont les métiers à accréditation obligatoire, les métiers à accréditation facultative et les apprentissages.

PRENEZ RENDEZ-VOUS

Pour en apprendre davantage au sujet de l'Ordre des métiers de l'Ontario et de son incidence sur votre carrière dans les métiers spécialisés, prenez un rendez-vous avec nos experts en métiers spécialisés!

LES MÉTIERS SPÉCIALISER A ACCRÉDITION OBLIGATOIRE

Afin d'être autorisée à exercer un métier à accréditation obligatoire, une personne est tenue de s'inscrire en tant qu'apprenti, compagnon aspirant ou compagnon certifié.

Actuellement, 22 des 156 métiers spécialisés sont classés comme métiers à accréditation obligatoire, dont les suivants, entre autres :

- Tôlier/Tôlière
- Réparateur/réparatrice de carrosseries d'automobiles
- Technicien/technicienne de transmissions
- Coiffeur/Coiffeuse

LES MÉTIERS SPÉCIALISER À ACCRÉDATION FACULTATIVE

Tout métier qui n’est pas désigné métier à accréditation obligatoire est un métier à accréditation facultative.
Une personne est autorisée à exercer ce type de métier en Ontario sans être certifiée et sans s’inscrire en tant qu’apprenti.

Garder à l’esprit que les normes, les employeurs et les syndicats de l'industrie pourraient exiger que vous déteniez un certificat de qualification pour travailler dans certains métiers.

LES MÉTIERS SPÉCIALISER À ACCRÉDATION FACULTATIVE

Actuellement, 134 des 156 métiers spécialisés sont classés comme métiers à accréditation facultative, dont les suivants, entre autres :

- Électronicien/électronicienne d'entretien
- Peintre-décorateur/peintre-décoratrice
- Ébéniste

OBTENIR L'ACCRÉDITATION EN ONTARIO

Il existe deux manières de devenir un compagnon certifié en Ontario :

1A) Vous pouvez opter pour la voie de l'apprentissage si vous n'avez pas assez d'expérience dans votre métier spécialisé. L'apprentissage est un processus éducatif pratique qui est une combinaison de 80 à 90 p. 100 de formation en cours d'emploi et de 10 à 20 p. 100 de formation en classe. L'apprentissage peut durer deux à cinq ans, selon votre métier spécialisé.

OBTENIR L'ACCRÉDITATION EN ONTARIO

1B) En tant qu'apprenti, vous recevrez une rémunération dès le premier jour de votre apprentissage, pendant que vous travaillez en vue d'obtenir votre certificat de qualification de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

OBTENIR L'ACCRÉDITATION EN ONTARIO

2A) Dans l'alternative, vous pourriez être admissible à choisir la voie de l'évaluation de l'équivalence professionnelle si vous avez acquis beaucoup d'expérience dans votre métier spécialisé dans votre pays d'origine.

OBTENIR L'ACCRÉDITATION EN ONTARIO

2B) Par le biais de l'évaluation de l'équivalence professionnelle, l'Ordre des métiers de l'Ontario évaluera vos compétences sur la base du programme d'apprentissage de votre métier spécialisé en Ontario. Si vous répondez aux exigences en matière de compétences, de tâches et d'heures travaillées pour ce programme d'apprentissage, vous pourriez être admis à l'examen pour l'obtention du certificat de qualification.

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Félicitations! Vous avez complété l'atelier La règlementation des métiérs spécialisés. Maintenant que vous avez terminé l'atelier, vous devriez être en mesure de savoir:

- ✓ Ce qu'est l'Organisme de règlementation des métiers spécialisés
- ✓ Ce qu'est un métier à accréditation obligatoire
- ✓ Ce qu'est un métier à accréditation facultative
- ✓ Comment obtenir l'accréditation en Ontario

MERCI!

Pour en apprendre davantage, veuillez consulter le prochain atelier!

www.buildONbatit.com